



LES P'TITS GONES DE PARCIEUX

Information Périscolaire, Mercredis

Année Scolaire 2021/2022



Dénomination et adresse du centre
 Accueil de Loisirs de Parcieux : Les P'tits Gones
 4, route de genay
 01600 Parcieux
 N° d'agrément : 0010106AP0001-21

Période et horaire.

La structure est ouverte aux enfants scolarisés, adhérents à l'accueil de loisirs "Les P'tits Gones de Parcieux".

La structure fonctionne tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 *Périscolaire matin*
 de 16h30 à 18h30 *Périscolaire Soir*
 de 8h à 18h30 *Mercredi « 3 à 13ans »*

Point d'information, adresse du site internet : parcieux-les-ptits-gones.e-monsite.com

Tarif.

L'adhésion annuelle, valable pour l'année scolaire est fixée à 17 € par famille. Elle ouvre le droit à la périscolaire.

Périscolaire								
Nb Heure	Prix/heure	Nb Heure prépayée	Prix/heure	Nb Heure prépayée	Prix/heure	Nb Heure prépayée	Prix/heure	QF
1	1 € 90	10	19 €	24	45 € 60	48	91 € 20	0 à 400
1	1 € 95	10	19 € 50	24	46 € 80	48	93 € 60	401 à 800
1	2 € 00	10	20 €	24	48 € 00	48	96 € 00	801 à 1200
1	2 € 05	10	20 € 50	24	49 € 20	48	98 € 40	Au-delà de 1200

Accueil de Loisirs Mercredis				
Prix Mercredis en 1/2 Journée	Prix Mercredis en Journée	QF	Commune	Cantine "Croq menu"
5 € 80	10 € 00	0 à 400	Parcevins	Prix du repas 4 € 70
6 € 30	11 € 00	401 à 800	Parcevins	
6 € 80	12 € 00	801 à 1200	Parcevins	
7 € 30	13 € 00	Au-delà de 1200	Parcevins	
7 € 80	14 € 00	0 à 600	Extérieurs commune	
8 € 30	15 € 00	Au-delà de 600	Extérieurs commune	

Pour obtenir une tarification modulée merci de fournir la notification CAF ou les ressources familiales. Si le justificatif n'est pas fourni lors de l'inscription, le plein tarif sera appliqué.

Dénomination et adresse du centre

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones
 4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL** : 04.78.98.02.54 ; **FAX** : 04.78.98.33.69
Accueil de loisirs TEL : 07.89.77.48.38
 N° d'agrément : 0010106AP0001-21

En ce qui concerne la périscolaire, toute heure entamée est due.

En l'absence d'heures restantes, l'enfant pourra se voir refuser son entrée à la garderie. Les heures seront décomptées en fonction de la fréquentation de l'enfant par le directeur. L'adhésion et la vente d'heures se feront à la garderie tous les jours pendant les heures de garde auprès du directeur.

2 règlements séparés seront demandés pour différencier les mercredis, de la périscolaire
Les chèques devront être libellés à l'ordre du régisseur du contrat temps libre Parcieux

Fonctionnement, organisation.

Article 1.

- Le matin, la structure accueille les enfants entre 7h30 et 8h15.

L'accueil est dans le bâtiment du centre de loisirs.

A 8h20, les enfants sont conduits dans leur classe.

Chaque personne responsable de l'enfant doit obligatoirement accompagner l'enfant dans l'enceinte de la structure.

- Le soir, la structure prend en charge les enfants concernés par la périscolaire à la sortie de l'école dès 16h30.

Concernant les temps de départ des enfants, les horaires sont les suivants de 16h30 - 17h30 et 18h. De 18h05 à 18h30 les entrées se feront par le visiophone.

En cas de rendez-vous médical, orthophoniste.... Veuillez prévenir l'encadrement par avance.

Pour les mercredis les enfants sont accueillis de 8h à 18h30. Possibilité d'inscription à la journée ou demi-journée.

Matin : accueil 8h-9h ; départ ou arrivée 11h30 - 12h

Temps de restauration : 12h-13h

Après-midi : départ ou arrivée 13h-14h ; temps de départ 17h-18h30.

Nous vous demandons d'être ponctuel sur les horaires.

En cas de retard après 18h30

Les parents s'engagent à payer un tarif forfaitaire de 10 €, correspondant au coût horaire du salarié.

Inscription

Un lien doodle est envoyé par mail en fin de semaine pour la périscolaire et un doodle pour le mois concernant les mercredis. Il devra être rempli avant chaque fin de semaine pour l'inscription au périscolaire ou début de mois pour les mercredis en mentionnant les jours de présence de l'enfant.

Les inscriptions sont OBLIGATOIRES pour toute modification veuillez envoyer un mail à l'adresse mail du centre : lesptitsgones01@gmail.com.

Les institutrices ne prennent pas les inscriptions.

Dénomination et adresse du centre

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones

4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL : 04.78.98.02.54 ; FAX : 04.78.98.33.69**

Accueil de loisirs TEL : 07.89.77.48.38

N° d'agrément : 0010106AP0001-21

Article 2. Les enfants peuvent amener leur doudou, tétine... Tout objet amené par l'enfant reste sous son entière responsabilité. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets de valeur. Dans ce domaine, le règlement intérieur de l'école s'applique à la garderie.
Fournir une paire de chaussons et un gobelet à votre enfant pour le temps périscolaire.

Article 3. Pendant le temps périscolaire, l'encadrement n'est pas habilité à aider les enfants dans leurs devoirs, ce n'est pas une étude. Toutefois, les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de faire leurs devoirs pendant le temps de garderie.

Article 4. En cas de traitement médicamenteux (y compris homéopathie), les parents doivent fournir une autorisation datée et signée ainsi qu'une copie de l'ordonnance.

Article 5. En cas d'urgence, au cas où l'on ne puisse joindre personne aux numéros de téléphone indiqués sur la fiche de renseignements remplie le jour de l'inscription, nous ferons appel aux pompiers.

Article 6. Lors de l'inscription, les parents rempliront une fiche de renseignements précisant leur **numéro de CAF ou de MSA**, leur **employeur**, ainsi qu'une **autorisation** pour soin en cas d'urgence.

Article 7. Des manquements répétitifs au présent règlement (notamment refus de payer l'heure supplémentaire après 18h30, retard dans l'achat des heures, enfant qui perturbe le fonctionnement de la garderie) pourront entraîner une exclusion temporaire, voire définitive.

Article 8. L'encadrement des enfants est assuré par un directeur de la structure et des animateurs, des intervenants. En cas d'absence d'un ou des salariés, le remplacement sera assuré par des personnes employées de façon temporaire.

Article 9. Le présent règlement est remis aux parents lors de l'inscription de leurs enfants, qui s'engagent à le respecter.

Assurance, sécurité

Les parents, ou les personnes nommément désignées par eux et en possession de leur carte d'identité, peuvent récupérer les enfants, en prévenant le responsable de leur départ, entre 16h30 et 18h30 sur le temps périscolaire. Les enfants scolarisés en école primaire peuvent repartir seuls, **à condition que leurs parents aient fourni une décharge écrite** (attestation dans la fiche inscription).

Fournir une attestation d'assurance de l'enfant avec la fiche d'inscription.

Remboursement

En cas d'annulation pour les mercredis, le montant de l'inscription est déclaré comme acquis et dû. Aucun remboursement n'aura lieu sauf cas de force majeure. Dans ce cas fournir une pièce justificative ou un certificat médical.

Dénomination et adresse du centre

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones
4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL** : 04.78.98.02.54 ; **FAX** : 04.78.98.33.69
Accueil de loisirs TEL : 07.89.77.48.38
N° d'agrément : 0010106AP0001-21

8. Divers

L'Accueil de loisirs se réserve le droit de porter des modifications sur les grilles d'activités en cas de force majeure (intempéries, matériel non livré, absence personnelle ou manque d'enfant sur l'activité...).

Prévoir :

Chaussures et tenue de sport, casquette ou bonnet, voire gants.

Un imperméable pour jour de pluie, affaires de rechange. Une bouteille d'eau, Un goûter pour l'après-midi.

Site Internet : parcieux-les-ptits-gones.e-monsite.com

E-mail : lesptitsgones01@gmail.com

DUBOURGUAIS Ulrich
Directeur de l'Accueil « Les P'tits Gones »

Dénomination et adresse du centre

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones

4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL : 04.78.98.02.54 ; FAX : 04.78.98.33.69**

Accueil de loisirs TEL : 07.89.77.48.38

N° d'agrément : 0010106AP0001-21